

PROCÈS-VERBAL 20 juillet 2017

À une séance **EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le jeudi 20 juillet 2017 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Joëlle Laframboise;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2017-07-20#01**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Embauche d'Anabelle Drew **Inspectrice** **2017-07-20#02**

ATTENDU que Véronique Hotte quittera pour son congé de maternité à la fin août 2017;

ATTENDU que Chantal Delisle sera en vacances au mois d'août;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'embaucher Anabelle Drew pour remplacer Véronique Hotte, deux jours par semaine durant le mois d'août, dont le mercredi, et les mercredis jusqu'au retour de Véronique Hotte;

De nommer Anabelle Drew, inspectrice de la municipalité et à ce titre, qu'elle puisse émettre les permis et faire tout ce que cette fonction exige d'elle; le tout pour la période de remplacement du congé de maternité de Véronique Hotte et ce, au tarif horaire de 23,00\$;

Adoptée à l'unanimité.

TECQ 2014-2018 **Programmation des travaux** **2017-07-20#03**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

Revenu Québec
Pouvoirs de Gisèle Prévost
et de Chantal Delisle
2017-07-20#04

ATTENDU que Revenu Québec exige des modifications quant aux inscriptions à effectuer et ce, à compter du 1^{er} septembre 2017;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

QUE Chantal Delisle et Gisèle Prévost soient autorisées :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière
et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits

nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-07-20#05

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle
Directrice générale

(signé) Daniel Bock

Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME